



Demande de remboursement à une sarl radiée

Par ciboulette

Bonjour,

J'ai eu en septembre 2015 la stupide idée de prêter la somme de 5000? à celui qui était encore mon mari et gérant d'une SARL.

j'ai établi un chèque au nom de la SARL.

En décembre 2015, il m'a remboursé 1000?.

En septembre 2016 sans m'en informer, il a liquidé sa société et reculait à chaque fois la date du remboursement des 4000?.

J'ai demandé le divorce en 2017, et nous sommes divorcés depuis décembre 2018. Nous étions mariés sous le régime de la séparation des biens.

Pensez-vous que je puisse récupérer mon argent en demandant la liquidation du régime matrimonial ? Je vous précise que l'argent prêté provenait de l'héritage de ma mère.

Je vous remercie pour votre avis et vos conseils